

# Syndicat Autonome

Sapeurs Pompiers Professionnels  
Personnels Administratifs  
Techniques & Spécialisés  
VAR



Toulon, le 23 mai 2010.

Monsieur Georges GINESTA  
Député du Var  
Maire de Saint RAPHAEL  
Mairie de Saint RAPHAEL  
83700 Saint RAPHAEL

Réf : 31/10/FG/SA83

Copie : Messieurs les Députés Varois

**Objet :** réaction article de presse Var Matin du 23 mai 2010

Monsieur le Député,

Quelle surprise aujourd'hui de lire dans la presse, l'article concernant le classement mesurant l'activité des députés au Parlement.

Chaque année sortent des classements, censés mesurer l'activité des députés au Parlement. Le dernier en date, réalisé par lesinfos.com à partir des données de l'Assemblée nationale, relève le nombre total de leurs interventions (en séances, en commissions, rapports et avis et proposition de loi). L'interprétation de ces données donne un classement.

Deux des trois députés cosignataires de votre proposition de loi n°2353 concernant le temps de travail des sapeurs pompiers professionnels réagissent tout comme vous à ces données.

Monsieur GIRAN, juge je cite « **Ce classement ne tient compte que d'une toute petite part du travail de parlementaire. Par exemple, en tant que président, je suis deux jours par semaine aux Parcs nationaux. Ce travail n'apparaît pas.** »

Quand à vous qui selon ce mode de calcul vous place bon dernier des Varois et même en queue du peloton national, vous réagissez en disant, je cite « **Ces classements sont une vaste supercherie, ils ne signifient strictement rien. Je suis rapporteur du budget de la Sécurité Civile. A ce titre, je n'interviens qu'une fois dans l'année. Cela me demande un important travail pour collecter les informations et rédiger. Pourtant, dans ce classement, mon rapport ne compte pas plus qu'une intervention qui prend deux minutes. Conclusion, s'en tenir à l'arithmétique ne rime à rien.** »

Monsieur le Député quel soulagement.....

SA SPP PATS 83  
Les Asphodèles bat C Chemin des bonnes herbes 83200 TOULON  
Tel/Fax : 04 94 46 79 26 Mobile : 06 18 57 01 93  
Bureau : 09/62/37/77/13  
Internet : saspp-pats83.org  
Permanence : Lundi/Mercredi/Vendredi/matin

Vous venez par ces propos confirmer qu'avec les chiffres et l'interprétation de certaines données, on pouvait dire, ou déformer certaines réalités.

Alors permettez-moi tout simplement au nom de tous les Sapeurs Pompiers de France et plus particulièrement des Sapeurs Pompiers du Var, de vous renvoyer certains éléments de **vo**tre rapport sur la **Sécurité Civile** qui faisait croire qu'en moyenne, les Sapeurs Pompiers sur une journée de garde de 24h ne travaillaient que 02h17mn. Laissez moi vous rappeler que dans votre méthode de calcul, vous mettiez au même niveau une intervention feux de forêt (qui mobilise des centaines de Sapeurs Pompiers, des dizaines de véhicules, sur plusieurs jours) et une intervention de secours à personne (une ambulance à trois sauveteurs pendant une heure). Tout comme il est tout aussi malhonnête d'omettre sciemment de préciser que les 90 gardes annuelles évoquées par votre rapport sont des gardes de 24 heures qui totalisent 2160 heures passées à disposition de l'employeur au lieu des 1607 heures dues au titre de la législation sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Et enfin que penser de l'oubli dans vos calculs, du temps passé à la formation, mais qui pour nous et pour la population secourue est le premier élément nécessaire à la sécurité. **Des années de formation, pour « sauver sur un laps de temps de deux minutes une vie, ou sa propre vie »**

Alors oui, Monsieur le Député, certaines méthodes, certains calculs, sont de belles supercheries.

**Et je tiens personnellement à vous remercier de Cette Juste Analyse.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le Président Départemental



Franck GRACIANO